

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MAI 2019

\*\*\*\*\*

**Absents: S.AURIAU, M. CUOMO , H.BERTHET**

**Excusés: S. LORCA, R. ROBERT,**

**Secrétaire de séance : Gilles NABONNAUD**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 06/05/2019 à l'unanimité**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN:**

-Maison à usage d'habitation cadastrée AB44 Le Bourg

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certaines mutations de biens et droits immobiliers sont soumises au droit de préemption urbain.

Elle précise que Maître Guillaubey Notaire à Nervieux a notifié à la commune la vente par Mr COLLET André (usufruitier) au profit de Milk Cooler Spare Parts (MCSP), de la parcelle AB44 situé 134 Rue de l'Eglise (ancien café tabac) et que ladite parcelle est bien soumise au droit de préemption urbain.

Madame Le Maire prend soin de rappeler aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une opération d'aménagement nous pourrions prévoir la réalisation d'un espace collectif bibliothèque au rez-de-chaussée en accessibilité, et la mise en valeur du patrimoine bâti par la création d'un appartement locatif au 1<sup>er</sup> étage tout en valorisant et redynamisant notre centre bourg.

Madame Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre du droit de préemption quant à l'acquisition des biens et droits immobiliers correspondant à la parcelle cadastrée AB44 d'une surface de 105 m2, et ce au prix de 50 000 €, et d'aliéner ladite parcelle.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le projet de mise en œuvre du droit de préemption

### **TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :**

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation, d'isolation et d'insonorisation de la salle des fêtes sont prévus au budget investissement 2019.

Elle informe le conseil qu'un recours à l'emprunt est justifié et fait part des propositions fournies par le Crédit agricole :

-125 000 € sur 10 ans au taux de 0.72%,

-125 000 € sur 12 ans au taux de 0.85%

-125 000 € sur 15 ans au taux de 0.99%

A cela s'ajoutent 125 € de frais de dossier.

Madame le maire propose de relancer le Crédit Mutuel pour avoir une contre-proposition de prêt.

### **REMPLACEMENT DE L'AGENT ADMINISTRATIF:**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame GERIN Thiphaine est en arrêt maladie depuis le 09 octobre 2018. Elle a repris en mi-temps thérapeutique depuis le 12 février 2019.

Pour son remplacement elle propose Madame Nathalie DUBOURGNON pour un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à partir du 03 juin 2019 jusqu'au 31 août 2019.

Madame Nathalie DUBOURGNON sera sous contrat renouvelable (emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants).

Mme Nathalie DUBOURGNON est nommée sur le poste d'adjoint administratif à raison de 15 heures par semaine : lundi 8h30-12h30/13h30-17h, jeudi 13h45-17h15, vendredi 8h30-12h30

**DIVERS :**

- Monsieur BAUDOIN, président des Resto du Cœur de la Loire sollicite un rendez-vous pour la mise en place d'un centre itinérant sur l'est de la Loire.

Le Conseil donne son accord pour un rendez-vous.

-Demande de subvention de la part de l'association « Prévention routière » en soutien à leur action de prévention auprès des différentes populations.

Le Conseil refuse la subvention au motif que l'association est hors commune.

-Forez-Est sera présent au salon de l'entrepreneuriat à Saint-Etienne et souhaite connaître les entreprises et locaux à reprendre sur la commune.

-Madame Le Maire fait part des invitations reçues en mairie :

-La foire aux cerises le 1<sup>er</sup> juin

-La fête de Montchal le 09 juin

-Accueil de jour de FEURS « CARPE DIEM » le 21 juin à 16h30. NORTIER Claudine représentera la commune de CLEPPE.

-Madame le Maire fait part au Conseil des remerciements de Mme VACHERON pour le décès de son fils.

-Madame le Maire fait part qu'un fauchage des prés en bord de Loire a été effectué sans autorisation. A ce titre une facturation de 300 € sera mise en place.

Il est rappelé que sur les parcelles de bord de Loire appartenant au Département de la Loire et laissées en location à la disposition de la commune, il est préconisé un fauchage tardif afin de préserver la biodiversité.

Un courrier sera envoyé à la personne précisant qu'en cas de récidive, des sanctions seront appliquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Prochain conseil, mardi 09 juillet 2019 à 20H00.**

**Le Maire  
S. COUBLE**